

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2159/05/24/P

**Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe**

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
DADOUN Virginie	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1er juillet 2024
DE CARLO Nadege		1er juillet 2024
IRROY Nicolas		1er juillet 2024
LEFEVRE Rose		1er juillet 2024
PABLO Corinne		1er juillet 2024
PAUL Emmanuel		1er juillet 2024
PIQUE Sonia		1er juillet 2024
SELVATICI Nathalie		1er juillet 2024
TAIBI Sonia		1er juillet 2024
BUHAGIAR Murielle		3 juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	31	83,78	8	80,00
HOMME	6	16,22	2	20,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 JUL. 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN

TPM

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2160/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
ARAZO Isabelle GOMEZ Morgane	Adjoint administratif	1er juillet 2024 1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	13	81,25	2	100,00
HOMME	3	18,75	0	0,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 JUIL. 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2161/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Adjoint technique principal de 1ère classe

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
ALTAVILLA David	Adjoint technique principal de 2ème classe	1er juillet 2024
BARLO Frédéric		1er juillet 2024
BENAISSA Audrey		1er juillet 2024
BERNARDINI Franck		1er juillet 2024
CAMPO Rémy		1er juillet 2024
CARNASCIALI Richard		1er juillet 2024
COREIL Sébastien		1er juillet 2024
DALMASSO Nicolas		1er juillet 2024
DAVO Genevieve		1er juillet 2024
DURAND Sophie		1er juillet 2024
FERT Eric		1er juillet 2024
GHERIBI Mourad		1er juillet 2024
GIRARD Sylvain		1er juillet 2024
GOBBI Stéphane		1er juillet 2024
MAYOR Michel		1er juillet 2024
MONESTIER Claire		1er juillet 2024
PARENTE Alexandre		1er juillet 2024
PAULE Stéphane		1er juillet 2024
PIOPPI Gregory		1er juillet 2024
RAYNAUD Julien		1er juillet 2024
REIBEL Jonathan		1er juillet 2024
ROBERT Jean-Daniel		1er juillet 2024
SANCHEZ Julien		1er juillet 2024
SCHENONE Olivier		1er juillet 2024
STARACI Jean-Francois		1er juillet 2024
TERLIZZI Jean-Christophe		1er juillet 2024
TROSELLO ROMANO Eléna		1er juillet 2024
WAGNER Jérémie	1er juillet 2024	
CAURO Gregory	1er décembre 2024	
LABATUT Jérémy	1er décembre 2024	

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes **promouvables** et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	<i>Nombre d'agents</i>	<i>%</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>%</i>
FEMME	13	9,56	5	16,67
HOMME	123	90,44	25	83,33

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le **12 JUIL. 2024**
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2162/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Adjoint technique principal de 2ème classe

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
AMROUCHE Michel	Adjoint technique	1er juillet 2024
BODO Florian		1er juillet 2024
JOLLY Henri		1er juillet 2024
MACCARIO Florent		1er juillet 2024
MONJO Olivier		1er juillet 2024
MORILLAS Mathieu		1er juillet 2024
OBINU Clément		1er juillet 2024
RAKOTOMALALA Andriamijoro		1er juillet 2024
TRAMONI Anthony		1er juillet 2024
UTRERAS Rudy		1er juillet 2024
VANDOORNE Maxime		1er juillet 2024
PERROT Alissone		1er août 2024
TAYARI Bayram		1er août 2024
PERSONNETTAZ Manuel		1er septembre 2024
AMBROSANIO Adrien		1er novembre 2024
TEMINE Ramzi		1er novembre 2024
PERROT David		18 novembre 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	10	16,13	1	5,88
HOMME	52	83,87	16	94,12

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le **12** **JUN.** **2024**
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2163/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Agent de maîtrise principal

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 1988 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
BAIDAL Jennifer	Agent de maîtrise	1er juillet 2024
BASSIGNANA Bruno		1er juillet 2024
BAUZA Jérôme		1er juillet 2024
BOULAY Cyrille		1er juillet 2024
BRUNET Dominique		1er juillet 2024
CREO Alain		1er juillet 2024
DECORME Felicien		1er juillet 2024
DEFRAUX Eric		1er juillet 2024
DI GIORGIO Aurélie		1er juillet 2024
FARGIER Benjamin		1er juillet 2024
GANTELME Frédéric		1er juillet 2024
MARCEL Denis		1er juillet 2024
MORALES Edmond		1er juillet 2024
RENARD Michel		1er juillet 2024
RUIZ Thibault		1er juillet 2024
SCHNEIDER Teddy		1er juillet 2024
SMADHI Mohamed		1er juillet 2024
STEPHAN Marc		1er juillet 2024
HURUGUEN Gaetan		1er août 2024
ACIEN Thierry		1er novembre 2024
BONHEUR Thierry		1er novembre 2024
CAUVIN Franck		1er novembre 2024
FUENTES Richard		1er novembre 2024
MATRAGLIA Anthony		1er novembre 2024
PELOUX Christophe		1er novembre 2024
SANTIAGO Louis		1er novembre 2024
VELLUTINI Vincent	1er novembre 2024	
VEZZOLI Brigitte	1er novembre 2024	

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	7	7,69	4	14,29
HOMME	84	92,31	24	85,71

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le **12 JUL. 2024**
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2153/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Attaché hors classe

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
LE GOFF Peggy	Directeur	1er juillet 2024
RICCI Céline	Attaché principal	1er juillet 2024
UGUEN Valérie	Directeur	1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	4	80,00	3	100,00
HOMME	1	20,00	0	0,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 17/07/2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2154/05/24/P

**Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Attaché principal**

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
ASNI Thierry	Attaché	1er juillet 2024
CINI Geneviève		1er juillet 2024
HUSSON Sylvain		1er juillet 2024
LAMET Emmanuelle		1er juillet 2024
METANS Caroline		1er juillet 2024
MEYER Aurélie		1er juillet 2024
MICHALAK Laurence		1er juillet 2024
PIERBONI Kevin		1er juillet 2024
REMOLEUR Gabriel		1er juillet 2024
TORRES Bénédicte		1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	18	64,29	6	60,00
HOMME	10	35,71	4	40,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 juillet 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2155/05/24/P

**Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Ingénieur principal**

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
BELLON Damien DACQUI Joseph GUINAND Anouchka MERIAUX Dominique MIZON Candice	Ingénieur	1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	15	46,88	2	40,00
HOMME	17	53,13	3	60,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 juillet 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2156/05/24/P

Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Professeur d'enseignement artistique hors classe

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
KERIGUY Philippe	Professeur d'enseignement artistique classe normale	1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	16	35,56	0	0,00
HOMME	29	64,44	1	100,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 Juin 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2157/05/24/P

**Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Technicien principal de 1ère classe**

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
CHASTANT Frédéric COTTIN Jean-Martial FERRARA Jean-Philippe NEIGE Fanny PETYT Gregory VELLUTINI Marc Antoine VERDEIL Christian ROGGERO Dorian	Technicien principal de 2ème classe	1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 2 décembre 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	5	16,67	1	12,50
HOMME	25	83,33	7	87,50

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 JUL 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

ARRETE N°2158/05/24/P

**Objet : Tableau annuel d'avancement 2024
Au grade : Technicien principal de 2ème classe**

Le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération n° 17/05/88 du Conseil Communautaire du 11 mai 2017 portant détermination des taux de promotion de grade et d'échelon ;

Vu la situation administrative des fonctionnaires territoriaux de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 février 2021 ayant émis un avis favorable aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion en date du 16 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Susceptibles d'être promus à compter du
DELAPORTE-BLANC Sylvie DI GIORGIO Damien SEMIR Mohammed VENDEL-VIEST Laurent	Technicien	1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024 1er juillet 2024

ARTICLE 2 : L'indication de la part respective des femmes et des hommes promouvables et susceptibles d'être promus dans ce grade :

	Agents promouvables		Agents susceptibles d'être promus	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
FEMME	4	16,67	1	25,00
HOMME	20	83,33	3	75,00

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique précité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à Toulon, le 12 JUIL. 2024
Le Président de T.P.M.

Jean-Pierre GIRAN

